

# LES FOULEES BRETOLENNES

## LE 08 MAI 2010

NOM.....PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE.../.../...                      SEXE   O M    O F

CLUB.....N° LICENCE.....

ADRESSE.....  
.....

CODE POSTALE.....VILLE.....

O 800 METRE                      O 10 KM

DROIT D'ENGAGEMENT:

10 KM : 6€

800 M : 2 €

FIN DES INSCRIPTIONS 15 MN AVANT LE DEPART DE LA COURSE

ADRESSER CE BULLETIN ACCOMPAGNE DU CHEQUE A L'ORDRE DE:

( avant le 1<sup>er</sup> mai 2010)

ASSOCIATION SPORTIVE BRETOLENNNE

DE DOBLELEER MERCEDES

16 RUE DES BLEUETS

4073 LE CLOS FOUQUET 2

27160 BRETEUIL SUR ITON

POUR LES NON LICENCIES:

JE DECLARE AVOIR EN MA POSSESSION UN CERTIFICAT MEDICAL OU SA COPIE  
CERTIFIEE DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED  
**SUR ROUTE EN COMPETITION** DATANT DE MOINS D'UN AN. QUE JE REMETTRAI A  
L'ORGANISATEUR POUR OBTENIR MON DOSSARD.

SIGNATURE :

ASSURANCE :

LES ORGANISATEUR SONT COUVERTS PAR UNE ASSURANCE SOUSCRITE AUPRES DE :  
MAIF ASSURANCE

LES LICENCIES BENEFICIENT DES GARANTIES ACCORDEES PAR L'ASSURANCE LIEE A  
LEUR LICENCE.

IL IMCOMBE AU X AUTRES PARTICIPANTS DE S'ASSURER PERSONNELLEMENT

HORAIRE DE DEPART DE LA COURSE : 14H30 POUR LE 800 METRES  
15 HEURES POUR LA POPULAIRE DE 10 KM

SITE INTERNET : [challenge-bitume27.fr](http://challenge-bitume27.fr)

ARTICLE 1 :

L'ASB organise la 3<sup>ème</sup> édition « LES FOULEES BRETOLIENNES » le 08 mai 2010. Le départ aura lieu à coté de la mairie. À 14h30 pour la course enfant ( EA et poussin) et à 15h pour la course populaire (10km)

ARTICLE 2 :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 3 :

La course est inscrite au challenge bitume 27.

ARTICLE 4 :

Catégorie: A partir des cadets ( né en 1994 et avant) pour la course des 10 km et pour la course enfant ouverte aux poussins et éveil athlétisme.

ARTICLE 5 :

Chronométrage sur la ligne d'arrivée. Ravitaillement et épongeage alternativement à chaque tour ainsi qu'à l'arrivée.

ARTICLE 6 :

Le parcours ne sera pas fermé à la circulation.

ARTICLE 7 :

Tout athlète non licencié s'engage, le jour de la course, à posséder un certificat de non contre indication à la pratique de la course à pied sur route en compétition datant de moins d'un an.

ARTICLE 8 :

Sécurité et service médical seront assurés par des signaleurs et des secouristes.

ARTICLE 9 :

L'équipe organisatrice et la commune de Breteuil déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

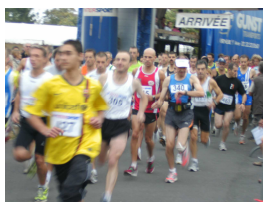
ARTICLE 10:

L'ASB a souscrit une assurance en conformité avec la réglementation des courses sur route auprès de la MAIF.

ARTICLE 11 :

Le retrait des dossards aura lieu à la salle annexe derrière la mairie, à partir de 13h30. OBLIGATION :porter le dossard dans son intégralité et sur la poitrine.

# L'ASB ORGANISE



**LE 08 MAI**

**LES FOULEES BRETOIENNES**

**10KM POUR LA COURSE  
POPULAIRE**

**800 METRE POUR LA COURSE  
ENFANT**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT:**

**02.32.35.53.61 ou**

**challenge-bitume27.fr**